

## CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ SPÉCIFIQUES

### Périodiques culturels (Toutes disciplines)

Maintenir un plan de publication régulier d'un minimum de deux numéros annuellement dans un format imprimé, numérique ou hybride.

Maintenir les quotas de visite suivants :

**Périodique imprimé :**

- ▶ Aucun tirage minimum

**Périodique exclusivement numérique :**

- ▶ Au moins 400 visiteurs uniques par numéro (preuves à l'appui)

**Périodique hybride (papier et numérique) :**

- ▶ Aucun tirage minimum; au moins 400 visiteurs uniques par numéro (preuves à l'appui)

### Organismes de création et de production (Arts de la scène)

Pour l'organisme des arts de la scène, générer des revenus de billetterie ou de ventes à cachet garanti pour la majorité de ses productions, coproductions et codiffusions.

### Diffuseurs (Arts de la scène et arts multidisciplinaires)

Présenter une programmation professionnelle comportant au moins quatre œuvres ou productions et douze représentations.